

COMMUNE  
**SAINT LEGER DE MONTBRILLAIS**

**PROCES-VERBAL DE SEANCE DE  
CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2025**

---

Membres en exercice : 9

Qui ont pris part à la délibération : 9

Date de convocation : 03/04/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit avril à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Saint Léger de Montbrillais, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BATTY Philippe, Maire de Saint-Léger-de-Montbrillais.

Etaient présents : Mmes Mrs BATTY Philippe, BAILLERGEAU Agnès, RAGOT Valérie, HUPON Guillaume, MALBRAND Guy, NAVEAU Marie, FOUQUET Emmanuelle, BELLAMY Pascal et Mme GONCALVES DO REGO Marie-Line.

Mme NAVEAU Marie a été élue secrétaire de séance.

---

Monsieur le Maire ouvre la séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion en date du 25 février 2025
- Remise gracieuse loyer Mme Anger mars 2025
- Nettoyage des lingettes de l'école
- Chemin d'accès à la buvette de l'école
- Délégation de fonction à Mme Goncalves (conseillère municipale)
- Vote des taux d'imposition
- Division de la parcelle AI 486 à M Duval David
- Demande de subvention Institut Richemont
- Demande de subvention voyage scolaire Londres (collège Calypso)
- Décision modificative budgétaire pour crédit au compte 2051 (licences, logiciels informatique)
- Adhésion à l'association CRER
- Devis porte stade
- Régularisation temps périscolaire 12h45-13h15
- Travaux envisagés pour l'activ
- Questions diverses

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2025**

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le dernier procès-verbal de réunion.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, n'émet pas d'observation et approuve le procès-verbal du Conseil municipal en date du 25 février 2025.

DELIBERATION N° D2025/24

**REMISE GRACIEUSE LOYER MME ANGER**

**Vu** le bail de location signé le 3 mai 2005 entre la commune et Mme Ginette Anger, portant sur un logement communal situé 6 rue des Lédégariens 86120 Saint Léger de Montbrillais,

**Vu** le courrier de résiliation adressé par Mme Anger en date du 15 février 2025, prenant effet au 14 mars 2025 inclus, conformément au préavis d'un mois prévu par le bail,

Vu l'état des lieux de sortie réalisé le 28 février 2025, soit avant la fin effective du préavis,

**Considérant** que le logement a été restitué et vidé de tout effet personnel à cette date,

**Considérant** également l'ancienneté du logement, qui n'a pas fait l'objet de travaux de rénovation depuis plus de 20 ans,

**Considérant** que la commune a pu disposer pleinement du logement à compter du 1 mars 2025,

**Considérant enfin** la volonté de la commune d'adopter une démarche conciliante et équitable à l'égard de l'ancienne locataire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :**

- D'accorder une remise gracieuse du loyer dû par Mme Anger pour la période du 1er au 14 mars 2025 inclus,

#### **NETTOYAGE DES LINGETTES DE L'ECOLE**

Le Conseil Municipal va installer une machine à laver à l'école pour le nettoyage des lingettes.

#### **CHEMIN D ACCES A LA BUVETTE DU STADE**

Le chemin que Free devait créer pour accéder à l'antenne ne va finalement pas être réalisé. La commune va donc demander des devis pour réaliser le chemin à sa charge jusqu'à la buvette.

#### **DELEGATION DE FONCTION A MME GONCALVES DO REGO**

M le Maire informe le conseil qu'un arrêté de délégation de fonction à Mme Goncalves Do Rego a été pris pour la gestion des affaires bâtiment et voirie.

#### **DELIBERATION N° D2025/25**

##### **VOTE DES TAUX D IMPOSITION 2025**

Monsieur le Maire présente l'état de notification des produits prévisionnels et une simulation des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025. Il indique qu'il y a lieu de voter de nouveau un taux de taxe d'habitation applicables aux résidences secondaires

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres participants, décide de voter les taux d'imposition 2025 suivants avec un coefficient de variation proportionnelle de 1,009671 :

Taxe d'habitation (maison secondaire)	19,68 %
Taxe foncière (bâti) :	31,32 %
Taxe foncière (non bâti) :	33,41 %

#### **DIVISION DE LA PARCELLE AI 486 A M DUVAL DAVID**

Suite à la réunion de conseil de 05/2021, la division de la parcelle n'a toujours pas été actée. M Le Maire va contacter M Duvals afin de finaliser la division de la parcelle AI486.

#### **DEMANDE DE SUBVENTION SUPPLEMENTAIRE**

Le Conseil Municipal décide de ne pas octroyer de subvention à l'institut Richemont et au collège Calypso.

#### **DELIBERATION N° D2025/26**

##### **DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il est nécessaire d'apporter une modification au budget afin d'avoir les crédits nécessaires pour l'achat des licences et logiciels informatiques de 2025. Monsieur le Maire propose d'autoriser une décision modificative au budget principal de l'exercice 2025.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu le budget de la commune,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise la décision modificative suivante :

	Dépenses	Recettes
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
Chp 011, Art. 61524 – Entretien et réparations sur bois et forêts	- 2 600,00 €	
Chp 023, Art 023 – Virt à la section d'investissement	+2 600,00 €	
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
Chp 021, Art 021 – Virt de la section de fonctionnement		+ 2 600.00 €
Chp 20, Art 2051 – Concessions et droits similaires	+ 2 600,00 €	

#### DELIBERATION N° D2025/27

##### **ADHESION A L'ASSOCIATION CRER**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'adhésion à l'association du Centre Régional des Energies Renouvelables.

L'adhésion à l'association permet de bénéficier de l'ensemble des services techniques proposés par le CRER :

- Etudes d'opportunité pour des projets bois énergie, réseaux de chaleur, solaire thermique ou audits d'installations, avec le soutien de l'Ademe.
- Etudes de potentiel photovoltaïque (vente ou autoconsommation)
- Le service d'assistance pour les économies d'énergies dans les collectivités

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de ne pas souscrire à ce service

#### DELIBERATION N° D2025/28

##### **TRAVAUX REMPLACEMENT PORTE STADE**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que suite à la tempête de novembre 2024, la porte d'accès aux toilettes du stade a été arrachée.

Monsieur le Maire présente des devis et indique que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Adoptent le projet de remplacement de la porte du stade de l'entreprise Pipelier et chargent Monsieur le Maire de signer toutes les pièces nécessaires au dossier,

##### **REGULARISATION TEMPS PERISCOLAIRE 12H45-13H15**

L'ATSEM, aujourd'hui, travaille de 12h45 à 13h15 pendant la pause méridienne à la charge de la CCPL. A partir de la rentrée 2025, cette demi-heure sera à la charge de la commune. Avant que le Conseil Municipal décide comment cela sera pris en charge, les membres du conseil vont se renseigner sur le travail effectué pendant cette période.

##### **TRAVAUX ENVISAGES POUR L'ACTIV**

- Route du Temple
- Débernage fossé
- Trottoir du bourg
- Peinture de l'école

##### **QUESTIONS DIVERSES**

- Le conseil municipal va étudier la possibilité d'aménager les horaires du cantonnier
- Un devis va être demandé pour la réparation de la benne du camion
- La commune va organiser la Saint Jean le vendredi 20/06/2025.

Fait et délibéré les heure, jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Fait à Saint Léger de Montbrillais.

Le 08 avril 2025.

Le Maire, Philippe BATTY



# PROJET DE DELIBERATION

ARRONDISSEMENT  
**CHATELLERAULT**

DEPARTEMENT  
**VIENNE**

CANTON  
**LOUDUN**

COMMUNE  
**SAINT LEGER DE MONTBRILLAIS**

Liste des délibérations examinées par le conseil municipal en réunion du 8 AVRIL 2025

Délibération n°	Objet	Décision
D2025/24	REMISE GRACIEUSE LOYER MME ANGER	<i>Approuvée</i>
D2025/25	VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS 2025	<i>Approuvée</i>
D2025/26	DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1	<i>Approuvée</i>
D2025/27	ADHESION C.R.E.R	<i>Approuvée</i>
D2025/28	TRAVAUX REPARATION PORTE STADE	<i>Approuvée</i>